

peu de pain, effrayance méridionale.

On écrit de Montbéliard : A Montbéliard, l'élection de M. Lelour du Moulin a été célébrée par des manifestations les plus brillantes, mais toutes pacifiques. Toutes les maisons ont été illuminées et les ouvriers ont parcouru la ville de neuf heures du matin jusqu'à minuit. Illuminations, sérénades, feu d'artifice, rien n'a manqué à cette fête de suffrage universel.

### CHRONIQUE LOCALE

S'il faut en croire le Journal de Paris, il serait question de la nomination à la préfecture de police de M. de Saint-Paul, administrateur du département du Nord, en remplacement de M. Pétri. Ce bruit nous semble assez hasardé.

On lit dans le Propagateur de Lille : Le conseil municipal a été saisi d'une proposition tendant à modifier les circonscriptions électorales.

Cette proposition n'étant pas aux termes de la loi, du ressort d'un conseil municipal, M. le maire s'est opposé à la mise en délibération.

Trois conseillers, persévérant dans les prétentions qu'ils ont souvent montrées en voulant étendre le cercle de leurs attributions légales, viennent de donner leur démission.

Voilà donc, de nouveau, la marche des affaires entravées, au moment où elle avait besoin précisément d'être activée pour la solution de la question de la rue de la Gare, par exemple, et de la nouvelle église de la place Philippe-le-Bon.

En finira-t-on une bonne fois avec la manie de mettre toujours la politique où elle n'a que faire ?

P. S. — On nous communique les douze noms suivants de conseillers municipaux ayant signé la démission collective :

MM. Bouchée, Castelain, Caulier, Debrière, Delemar, Dupont, Godfroy, Masure, Morisson, Soins, Testelin, Warquin.

Le conseiller d'Etat, chargé de l'administration du département du Nord, donne avis que le conseil de révision se réunira à la préfecture, le 26 juin courant, à midi, à l'effet de procéder à l'examen des remplaçants qui lui seront présentés pour les jeunes gens de la classe 1869.

Les pièces des remplaçants doivent être déposées au secrétariat de la Préfecture avant le 23 courant, à quatre heures, pour tout délai.

Le jury chargé dans le département du Nord de constater l'aptitude des aspirants au diplôme d'études de l'enseignement secondaire spécial, ouvrira à Lille, dans une des facultés des sciences, le jeudi 5 août prochain, à huit heures du matin, sa première session de l'année 1869.

Les candidats devront adresser, avant le mardi 3 août, à l'inspecteur d'Académie à Lille (bureaux de la Préfecture) :

1° Une demande d'admission à l'examen rédigée dans la même forme que pour le baccalauréat ;

2° Leur extrait de naissance légalisé. Les candidats auront en outre à verser entre les mains de M. Prétat, secrétaire agent-comptable du jury, les droits d'examen et de diplôme.

M. Darimon, ancien député de la Seine au Corps législatif, vient d'être nommé consul de 1<sup>re</sup> classe à Milan, aux appointements de 22,000 francs.

### Cours public de Physique.

Lundi 14 Juin à 8 heures 1/4 du soir.

### DE LA VISION (Suite)

Netteté de l'image et conditions de sa formation. Jeu de la pupille ; champ de la vision, champ de la vision nette ; vision nette et distincte. Ajustement de l'œil. Portée de la vue ; distance de la vision distincte ; comment l'œil s'accommode aux distances. Presbytie et myopie. Bésicles, œil artificiel pour démontrer l'appareil des lunettes aux différentes vues.

Mercredi 16 Juin à huit heures 1/4 du soir.

### DE LA VISION (Suite)

Sensibilité de la rétine. Visibilité des étoiles. Durée de l'impression produite sur la rétine. Pourquoi on ne voit pas les objets renversés. Vision binculaire. Jugement de la distance, de la grandeur et de la forme des objets.

### CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la Séance du 6 Juin 1869. Sommes versées par 88 déposants, dont 16 nouveaux, fr. 13,200. 41 demandes en remboursement. 9,033-06. Les opérations du mois de juin sont suivies par MM. Requillart, Scarpel et Henry Mathon, directeurs.

Pour toute la chronique locale : à Roubaix.

### FAITS DIVERS.

Par ordonnance du 26 de ce mois, M. le ministre de l'instruction publique a conféré à M. Léo Lespès (Timothée Trimin) du Petit Monteur, le titre d'officier d'académie.

Nous lisons dans le Monteur : La célébrité du moment, le grand lanterniste, en un mot Rochefort lui-même était à Paris lundi matin. Partit de Bruxelles avec deux agents de police à ses côtés, il est venu sans être inquiété, se promener dans sa bonne ville, attendre le résultat et repartir par le train de huit heures et demie, toujours accompagné des deux mêmes ombres, prêtes à lui mettre la main au collet au premier ordre.

Le ministre de l'intérieur n'a pas voulu fâcher de mandat d'arrêter et, selon nous, il a eu grandement raison.

La compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée a communiqué aux journaux de Paris la note suivante sur un accident arrivé sur cette ligne.

Hier matin, un choc a eu lieu sur la ligne de Marseille à Lyon, à la gare de Mondragon, près d'Orange, entre un train de voyageurs et un train de marchandises qui le suivait.

Le résultat des renseignements qui nous parviennent qu'un voyageur aurait été tué et que cinq autres auraient reçu des blessures sans gravité.

Une terrible explosion de chaudière a eu lieu avant-hier dans la manufacture de MM. Town et fils à Bingy, entre Bradford et Kighley sur la rive nord du canal de Liverpool. La chaudière soulevée retomba en ruine informée à quarante mètres de son emplacement. Les constructions voisines furent renversées et de grosses pierres projetées à des distances considérables. Il y a eu près de vingt victimes soit parmi les ouvriers de la fabrique, soit parmi les élèves d'une école voisine.

Nous apprenons que la souscription ouverte par la Compagnie Fermière des Halles, Marchés et Abattoirs de la Ville de Naples (Italie) est accueillie avec faveur à la Bourse de Paris et dans le monde financier.

Cette souscription aura lieu lundi prochain 14 du courant et déjà on s'en occupe avec la plus grande activité. Les actions sont demandées à la Bourse d'aujourd'hui avec 35 fr. de prime après avoir fait 25, 27 1/2, 30 et 32. Aussi peut-on prédire à la souscription un grand succès. Les capitalistes de nos départements ont donc un très bon placement à faire. Ils peuvent envoyer leurs souscriptions soit au siège de la Société, rue Meyerbeer, 2, soit à M. M. Dreyfus, Scheyer et Co, Banquiers de la Société, M. r. Grange Batelière, soit aux Succursales de la Banque de France, au crédit de ces banquiers.

8864.

Un mot d'une femme d'esprit : Quand un artiste, un écrivain, un avocat, un médecin, un officier d'armée, un inventeur, s'exprime modestement sur ses talents, ne soyez pas de son avis si vous voulez penser comme lui.

Le superbe diamant de 84 carats, qu'on se dispute au moment devant les tribunaux du Cap, a été trouvé par un colporteur hollandais en la possession d'un sercier malgache en serant comme talisman, sans s'en rendre compte. La pierre pour 400 liv. st. de marchandises ; le colporteur la revendit pour 11,200 liv. (280,000 fr.)

Le prince héritier de Prusse a été, du moins les journaux prussiens l'assurent, l'objet de chaleureuses ovations lors d'un voyage qu'il a fait dernièrement en Poméranie.

Il paraît seulement que ces manifestations enthousiastes avaient parfois un caractère singulier, puisque le commandant de la ville de Kolberg a dû faire placer sur les murs de la ville un avis qui rapportait qu'il n'était pas convenable de jeter d'aussi gros bouquets sur la tête et à la figure du Prince, de telle sorte qu'il en avait les larmes aux yeux.

Ces énormes bouquets ressemblant plutôt à des projectiles, ont été lancés avec tant de force à la tête du Prince, que celui-ci en ressentit de vives douleurs en rentrant au palais.

### Dernières Nouvelles

On lit dans le Journal officiel d'aujourd'hui :

L'Empereur et l'Impératrice sont sortis à quatre heures et demie des Tuileries en voiture et sans escorte. Leurs Majestés ont parcouru la rue de Rivoli, les boulevards, Sébastopol, Saint-Denis, Poissonnière, Montmartre, des Italiens, la rue de la Paix, au milieu des acclamations des spectateurs les plus chaleureuses et les plus énergiques de la population.

La Gazette des Tribunaux nous donne des détails sur la soirée d'hier vendredi à Paris :

Ce soir des masses énormes de promeneurs et de curieux remplissent les bosquets et la chaussée des boulevards, depuis la rue de la Chaussée d'Antin jusqu'à la rue Le Peletier. Les groupes sont paisibles, inoffensifs et silencieux. A dix heures, le boulevard des Italiens est barré par une ligne de sergents de ville qui s'étend de la rue Le Peletier à la rue Favart. En arrière des sergents de ville, la cavalerie de la garde de Paris occupe la chaussée, l'infanterie de cette même garde forme les bas-côtés du boulevard et y stationne l'armée au pied.

Les groupes sont paisibles, inoffensifs et silencieux. A dix heures, le boulevard des Italiens est barré par une ligne de sergents de ville qui s'étend de la rue Le Peletier à la rue Favart. En arrière des sergents de ville, la cavalerie de la garde de Paris occupe la chaussée, l'infanterie de cette même garde forme les bas-côtés du boulevard et y stationne l'armée au pied.

Les groupes sont paisibles, inoffensifs et silencieux. A dix heures, le boulevard des Italiens est barré par une ligne de sergents de ville qui s'étend de la rue Le Peletier à la rue Favart. En arrière des sergents de ville, la cavalerie de la garde de Paris occupe la chaussée, l'infanterie de cette même garde forme les bas-côtés du boulevard et y stationne l'armée au pied.

Les curieux, refoulés à une assez grande distance, forment sur la chaussée un vaste demi-cercle en face de la troupe. La circulation est interdite sur ce point. Les voitures venant de la Madeleine prennent la rue Le Peletier et les rues voisines.

Dans la rue du faubourg Montmartre, des groupes nombreux occupent la chaussée et les trottoirs. Sur le boulevard Montmartre où des scènes de désordre ont eu lieu et où l'on a chanté le Marseillais et proféré des cris séditieux, les escouades de sergents de ville ont vigoureusement repoussé les perturbateurs. A un certain moment, le boulevard était semé de chapeaux et de casquettes, abandonnés par les agitateurs dans leur fuite. Dans la rue Montmartre, une lutte s'engage entre les sergents de ville et les émeutiers. La circulation est interdite sur le boulevard Poissonnière. Des arrestations sont opérées.

Les quartiers de la Bastille et du faubourg du Temple étaient complètement tranquilles. Devant la caserne du Prince Eugène, de fortes escouades de sergents de ville étaient postées.

Belleville a été visité ce soir encore par une bande d'émeutiers qui a tenté de renouveler les scènes de dévastations des jours précédents, mais l'ordre était rétabli sur ce point à minuit.

A la même heure, une colonne de garde de Paris, infanterie et cavalerie, ainsi qu'un détachement de chasseurs à cheval se sont mis en marche de la place du Châtea d'Eau vers un point que nous ne pouvons indiquer, mais dans la direction de la Chapelle ou de Montmartre.

Paris, samedi 12 juin.

Hier soir à huit heures, une tentative de barricade a été faite sur le boulevard Belleville avec des kiosques et des planches. Les hussards ont chargé cinq fois sabre au poing et ont balayé le boulevard.

Sur la place de la Bastille, la population a applaudi les cuirassiers dissipant les rassemblements.

Le boulevard Montmartre était occupé par une masse considérable de curieux. De nombreuses charges de cavalerie ont été faites. Quelques agitateurs ont essayé de renverser un omnibus ; la police les en a empêché.

A la suite d'une charge dans la rue du Faubourg Montmartre, il y a eu une panique. Trente personnes ont été renversées et blessées par la foule.

Les arrestations d'hier dépassent celles des journées précédentes, on les évalue à huit cents.

Les sergents de ville et les troupes ont été acclamés par la population en rentrant à la Mairie de la rue Drouot.

A minuit, le calme était complet. En somme, les désordres ont été moins graves que la veille. Il y a beaucoup de curieux parmi les personnes arrêtées.

Les télégrammes des départements disent que la tranquillité est parfaite sur tous les points. HAVAS.

### ROYAUME D'ITALIE.

### VILLE DE NAPLES.

### SUBSCRIPTION PUBLIQUE de 42,000 obligations.

ÉMISES à 285 FRANCS

Remboursables à 400 FRANCS EN 28 ans.

INTÉRÊT : 24 FRANCS PAR AN

Payable par TRIMESTRE

AMORTISSEMENT : 4 Tirages par année PAR LA

COMPAGNIE FERRIÈRE des Halles, Marchés et Abattoirs de la ville de Naples Société anonyme française

### CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. le duc de TARENTE, O. \* Sénateur, Président. MM. DE BOURGOING, O. \* Préfet honoraire, administrateur du chemin de fer de l'Ouest. L. LAURENT, Propriétaire. C. MARQFUY, Ingénieur. BRUNET, ancien Sous-Directeur, à Paris, de la société de la Vieille-Montagne. L. DETROYAT, O. \* Directeur.

### ARCHITECTE

M. J. MERINDOL, Architecte du Gouvernement, attaché au ministère des Beaux-Arts et de la Maison de l'Empereur.

BANQUIERS DE LA COMPAGNIE. A Paris, MM. DREYFUS, SCHYER et Co, 16, rue Grange Batelière. A Naples, MM. NEURICOFFRE et Co.

### GARANTIES.

Cet emprunt est garanti par les recettes provenant du fermage de toutes les Halles et Marchés de la ville de Naples, concédés par Conventions Municipales et Provinciales des 6 octobre 1868 et 1<sup>er</sup> mars 1869, et par les recettes du fermage de tous les ABATTOIRS, en vertu des délibérations Municipales et Provinciales des 15 juin 1864 et 16 septembre 1868, et ratifié par Décret Royal.

Ces obligations seront émises afin de compléter le capital nécessaire pour construire les Halles et Marchés et achever les travaux déjà commencés des Abattoirs, le tout formant les concessions de Fermage faites par la Municipalité de Naples.

CONCESSIONS. Le municipal de Naples concède LE MONOPOLE et garanti exclusivement :

Pour une période de 30 ans : les privilèges de construire et d'exploiter toutes les halles, tous les marchés, y compris le marché aux bestiaux de la ville de Naples, et

Pour une période de 38 ans, le privilège de construire et d'exploiter tous les abattoirs.

Le municipal s'oblige à supprimer et à interdire toute vente de combustibles sur la voie publique, et à livrer gratuitement tous les terrains nécessaires pour les constructions des Halles et Marchés. De plus, une loi spéciale prohibe d'une façon absolue toute entrée ou vente dans la ville, de viandes ne provenant pas desdits abattoirs.

Produits. — Par sa population fixe et flottante, Naples est la troisième ville de l'Europe, elle prend rang immédiatement après Paris. D'après les statistiques officielles, et même après réduction d'environ moitié, on peut compter sur des revenus excédant 5,000,000 de francs.

Partage du fermage. — En ce qui concerne les HALLES et MARCHÉS : 33 1/2 pour cent reviennent à la ville, 66 1/2 pour cent reviennent à la Compagnie.

En ce qui concerne les ABATTOIRS : La totalité des recettes appartient à la Compagnie.

Garanties. — Les obligations reposent en première ligne sur tous les établissements et leurs recettes d'exploitation et ce revenu devant excéder 5,000,000 francs, et le montant de l'intérêt et l'amortissement annuels n'étant que de 4,225,300 fr., ces titres ont une valeur de premier ordre et offrent toutes garanties de sûreté.

En souscrivant le 25 fr. A la répartition 100 fr. Le 31 août 1869. 50 fr. Le 31 octobre 1869 50 fr. Le 31 janvier 1870 50 fr.

TOTAL 285 fr.

avec faculté d'anticiper les termes sous bonification d'un escompte calculé à raison de 5 0/0 par an.

Intérêt. — Vingt-quatre francs par obligation, payables par trimestre les 31 janvier, 31 avril, 31 juillet, 31 octobre de chaque année, sous bonification de 5 0/0. Les deux premiers coupons payables les 31 octobre 1869 et 31 janvier 1870 seront déduits des versements à effectuer à ces dates. Les paiements d'intérêt et d'amortissement seront payables en or, à Paris.

En tenant compte du prix d'émission, de la bonification sur les coupons, du remboursement à 400 francs et de l'intérêt annuel de 24 francs, le rendement de l'obligation dépasse 10 0/0 par an. Les obligations sont émises à 285 francs par obligation en 28 ans, par tirages trimestriels, le premier tirage aura lieu le 31 janvier 1872.

Les obligations DONNENT DROIT à l'acquisition facultative au pair et par préférence de 4,200 Actions de 500 fr. dans la proportion des demandes qui seront faites par tous les obligataires, soit

une action par dix obligations. Ce droit de préférence a été stipulé par convention et par les statuts en faveur des porteurs d'obligations, avec les fondateurs propriétaires des 12,000 actions dont se compose le capital social.

L'époque de la souscription facultative de ces actions sera indiquée ultérieurement.

### Répartition des bénéfices.

Chaque année, APRÈS AVOIR payé l'intérêt et l'amortissement des obligations, l'excédant des bénéfices sera employé :

1° A servir aux actions un dividende jusqu'à 75 pour cent par an ; 2° A amortir une partie proportionnelle des actions, à raison de 1,000 francs par action qui seront remplacées par des actions de jouissance.

La souscription sera ouverte le LUNDI 14, MARDI 15 et MERCREDI 16 JUILLET, de 9 heures du matin à six heures du soir :

au SIEGE SOCIAL DE LA COM. A PARIS chez MM. DREYFUS, SCHYER et Co, Banquiers, 16, r. Grange-Batelière. On peut verser au crédit des banquiers dans toutes les succursales de la BANQUE DE FRANCE.

A NAPLES, chez MM. NEURICOFFRE et Co, banquiers.

Des prospectus détaillés et bulletins de souscription seront envoyés franco à toute personne qui en fera la demande au Directeur de la Compagnie, rue Meyerbeer, Paris.

On peut souscrire ou maintenir par correspondance.

### COURS DE LA BOURSE.

Du 12 Juin 1869. Cours de la Bourse de Paris le 12 Juin 1869. 0/0.. 71.00 — 3 0/0.. 71.80 0/0.. 102.25 — 4 0/0.. 102.90

### ANNONCES

Etude de Me DUCHANGE, notaire à Roubaix.

Ville de Roubaix, 5, Rue Saint-Honoré, 5.

### DEUX MAISONS à vendre

pour en jouir de suite.

L'an 1869, le lundi 28 juin, 3 heures précises de relevée, Me Duchange, notaire à Roubaix, procédera en son étude à l'adjudication définitive de deux ci-dessus désignées.

S'adresser à Me Duchange, notaire à Roubaix, 8854 s.

ROUBAIX, à l'angle de la rue de Nouveaux et de la rue impériale.

### Trois belles Maisons à vendre

dont une à usage d'épicerie.

ensemble ou séparément pour en jouir de suite avec toute facilité de paiement.

S'adresser chez Me COTTIGNY, notaire à Roubaix, rue Neuve, 44.

Etudes de Me MALLET, notaire à Solesmes et de Me JACQUET, notaire à Roubaix.

### Terres Labourables à vendre

65 ares, territoire de Hansy, 1 hectare, 45 ares, 23 centiares, territoire de St-Hilaire.

44 ares, 32 centiares, territoire de Viesly.

10 ares, 18 centiares, territoire de St-Python, 23033 M. un hectare.

L'an 1869, le lundi 21 juin 9 heures de relevée, en la mairie de St-Python, il sera procédé par Me Mallet, en présence de Me JACQUET, à l'adjudication des dites terres.

Etude de Me VALENDUCCO, notaire à Lannoy.

L'an 1869, le lundi 14 juin à 3 heures de relevée, Me Valenducco, notaire à Lannoy, procédera en son étude à l'adjudication de :

VILLE DE ROUBAIX, section du Pilé, quartier Beaurepaire, rue numéro 8.

### 1° Une PROPRIÉTÉ nouvellement bâtie

comprenant DEUX MAISONS à étage dont une à usage de cabinet et l'autre de rentier, grand bâtiment dans le fond à usage de fonderie et 6 ares 27 centiares de fonds et terrain, ensemble le matériel de la fonderie réputé immeuble par destination.

### 2° Un TERRAIN propre à bâtir

de la contenance de 2 ares 80 centiares.